Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 136 (2015)
Heft: 5

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

apiservice

Quid si le petit coléoptère de la ruche apparaît ?

Anja Ebener, directrice apiservice/Service sanitaire apicole, anja.ebener@apiservice.ch

Elena Di Labio, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, lutte contre les épizooties

L'Ordonnance sur les épizooties et les directives techniques concernant le petit coléoptère de la ruche sont entrées en vigueur le 1er avril 2015. Nous vous en présentons ici les points les plus importants. Vous trouverez le texte intégral dans les documents officiels y relatifs sur le site internet de l'OSAV *www.blv.admin.ch/gesundheit_tiere/*.

Toutes les mesures qui y sont évoquées visent à empêcher la propagation du petit coléoptère de la ruche dans le cas d'une infestation à petite échelle, respectivement à maintenir le niveau aussi bas que possible lors d'une infestation à grande échelle.

La menace que représente le petit coléoptère de la ruche

Le petit coléoptère de la ruche peut être introduit en Suisse de deux manières : soit par des importations, soit de manière naturelle (l'insecte est capable de voler).

Il est difficile de dire quand le petit coléoptère de la ruche arrivera en Suisse par voie naturelle. Cela prendra vraisemblablement plusieurs années. Les importations représentent le plus grand danger (colonies d'abeilles et de bourdons, sous-produits apicoles et matériel apicole déjà utilisé) car le petit coléoptère de la ruche pourra ainsi arriver n'importe quand en Suisse.

© *FERA*

Détection précoce

Plus la présence du petit coléoptère de la ruche en Suisse sera décelée tôt, plus des mesures ciblées contre sa propagation pourront être prises rapidement. Dans cet esprit, toutes les apicultrices et tous les apiculteurs de Suisse doivent **obligatoirement** s'annoncer immédiatement auprès de l'inspecteur des ruchers en cas de suspicion de présence dudit coléoptère.

De plus, pour détecter précocement l'apparition de ce coléoptère, deux autres mesures sont d'ores et déjà prises : contrôle des importations faites par des apiculteurs et application du projet APINELLA.

Toutes les importations doivent être déclarées aux services vétérinaires cantonaux avec les documents d'importation idoines. L'OSAV recommande aux cantons de contrôler jusqu'à nouvel avis la présence potentielle du petit coléoptère de la ruche dans toutes les colonies d'abeilles ou de bourdons importées au cours de cette année ou de l'année précédente. Le vétérinaire cantonal mandate l'inspecteur des ruchers de contrôler les colonies importées. Les coûts de ces contrôles incombent aux importateurs.

Hormis l'interdiction d'importation de Sicile et de Calabre en vigueur depuis janvier 2015, il n'y a pas de limitations officielles d'importation. Le Service sanitaire apicole prie de ce fait toutes les apicultrices et tous les apiculteurs de Suisse de renoncer volontairement à toute importation, dans l'intérêt de toute la branche.

Dans le cadre du programme national de détection précoce APINELLA, au moins cinq apiculteurs de confiance recrutés dans chaque canton examinent régulièrement leurs ruchers placés à des endroits stratégiques ou exposés – au moyen de pièges diagnostiques Schäfer – pour y déceler la présence éventuelle du petit coléoptère de la ruche. Les données récoltées par les apiculteurs de confiance dans le cadre d'APINELLA sont constamment analysées par le Service sanitaire apicole et offrent un bon aperçu de la situation actuelle en Suisse. Pour ce faire, les apiculteurs transmettent très simplement leurs données au moyen d'une application Smartphone ou via ordinateur.

Procédure en cas de suspicion de présence du petit coléoptère de la ruche

Le petit coléoptère de la ruche est une infestation qui doit être obligatoirement déclarée. En cas de suspicion, l'inspecteur des ruchers doit en être immédiatement informé. La procédure qui en découle est la suivante :

- Congeler durant au moins 10 heures les échantillons de coléoptères et éventuellement de larves dans un sachet en plastique hermétique.
- Après confirmation de suspicion par l'inspecteur des ruchers, les coléoptères sont transvasés dans un sac en plastique refermable, puis placés dans une boîte en carton. Ce paquet doit être envoyé pour analyses entre le lundi et le jeudi comme envoi prioritaire ou express au laboratoire de référence pour les maladies apicoles (Centre de recherche apicole CRA).

  Pour que les coléoptères arrivent aussi frais que possible au laboratoire, nous vous prions de ne rien envoyer le vendredi et de conserver les échantillons au congélateur jusqu'au lundi suivant.
- Le laboratoire de référence confirme ou infirme la suspicion.

Mesures à prendre en cas d'infestation par le petit coléoptère de la ruche

A ce jour, la présence du petit coléoptère de la ruche n'a encore jamais été démontrée en Suisse. Si elle est décelée chez nous et qu'il s'agit d'une infestation très limitée, les mesures de décontamination et d'assainissement décrites

dans l'Ordonnance sur les épizooties sont appliquées sans restriction. Le but étant d'éradiquer de nouveau le petit coléoptère de la ruche.

Si un rucher ou un nid de bourdon est infesté par le petit coléoptère de la ruche, le vétérinaire cantonal ordonne un assainissement immédiat. Toutes les abeilles ou tous les bourdons du rucher concerné sont éliminés par pulvérisation de dioxyde de soufre. L'équipement apicole (ruches, cadres, cires gaufrées et une grande partie des accessoires d'apiculture) doit être détruit selon les instructions de l'inspecteur des ruchers ou décontaminé sur place par une méthode appropriée (p. ex. congélation). Le reste du matériel apicole, les appareils, les accessoires en métal, les ruchers et autres locaux doivent être nettoyés et décontaminés. La perte des abeilles est dédommagée selon le règlement des services vétérinaires cantonaux.

Etant donné que les larves du petit coléoptère de la ruche se nymphosent dans le sol autour du rucher, il faut traiter la terre à l'aide d'un insecticide spécial dans un rayon d'un mètre autour dudit rucher.

Zone de protection et de surveillance

L'inspecteur des ruchers effectue un contrôle visuel de tous les ruchers et place des pièges dans toutes les colonies se trouvant au sein de la zone de protection (rayon de 3 km).

Au sein de la zone de surveillance (rayon de 10 km), rayon étendu du rucher infesté, au moins un tiers des ruchers doit être contrôlé au moyen de pièges selon les indications de l'inspecteur des ruchers.

Tous les ruchers équipés de pièges diagnostiques et situés dans la zone de protection et de surveillance doivent être contrôlés par l'inspecteur des ruchers ou l'apiculteur au minimum toutes les deux semaines durant la période de mars à octobre et les résultats documentés. Robert Lerch du SSA présente les pièges diagnostiques dans un article séparé.

Les abeilles et les bourdons, le matériel apicole utilisé, le miel en rayon et les sous-produits apicoles ne doivent en aucun cas être déplacés au sein des deux zones mentionnées.

Dans le cas d'une infestation à large échelle, les colonies d'abeilles, le matériel apicole, les sous-produits apicoles et le miel en rayon ne seront pas détruits et le sol autour des ruchers ne sera pas traité non plus. Il s'agira essentiellement de limiter autant que possible la densité des coléoptères par une pratique apicole appropriée et de composer avec le petit coléoptère de la ruche.

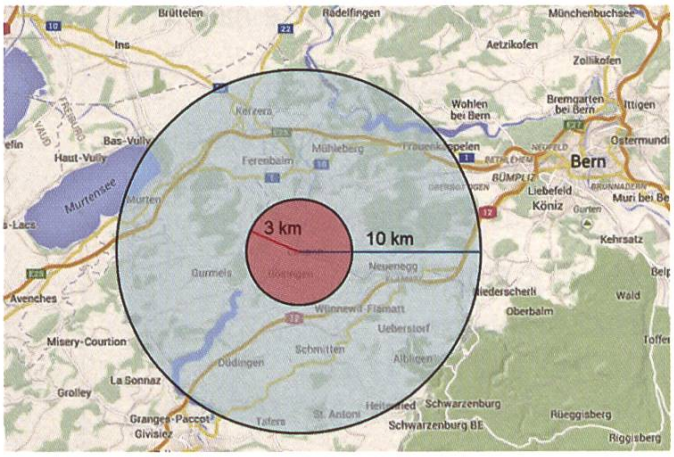

Source: CRA

APIVER

1906 Charrat

Pots à miel

en verre nid d'abeille

avec couvercles; prix de détails

Par paquets, prix par palettes sur demande, retirés à Charrat

Livrés: + 10 %

250 g: 0,56 - 500 g: 0,60 - 1 kg: 0,75
aussi pots à confitures, 9 modèles.

Tél. 079 408 74 36

A VENDRE

de notre élevage, issu de souches Carnica sélectionnées.

Essaims nus : 1,7 kg d'abeilles, pour tout type de ruche, idéal sanitaire,
reine F1 2015, Fr. 220.–

Nuclei DB, 5 cadres dont 3 couvain
reine F1 2015, Fr. 180.–

Renseignements, conditions d'achat + réservation :
www.lebaldesabeilles.com
lebaldesabeilles@gmail.com
Téléphone 031 735 51 81
(laisser message)

Offrez-vous des outils de qualité :

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40
Liteaux pour planchettes de couverture, dès Fr. –.50
Clous ou vis inox pour porte-cadres et liteaux
Nourrisseurs LEUENBERGER
Entrées de ruches WYNA-DELUXE
Grilles Anti-Varroa* 29,7x50x0,9 cm
*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER
5722 Gränichen
Tél./Fax 062 842 11 77
Réponse en français 079 260 16 67
www.varroa.ch

Andermatt BioVet AG

Acide lactique 15%
Acide oxalique 2.1%

- Traitement de la varroase des nucléus, essaims artificiels et essaims
- Pour un bon départ de vos colonies sans acariens
- Autorisé pour l'apiculture biologique

Tel. 062 917 51 10
info@biovet.ch

6146 Grossdietwil
www.biovet.ch

Brosse à abeilles
Pour une meilleure hygiène – une brosse pour chaque colonie
Brosse à abeilles de 43 cm. Soies en polyester blanc, transparent.
Prix pour apiculteurs labellisés CHF 3.50
Prix pour apiculteurs non labellisés CHF 7.–

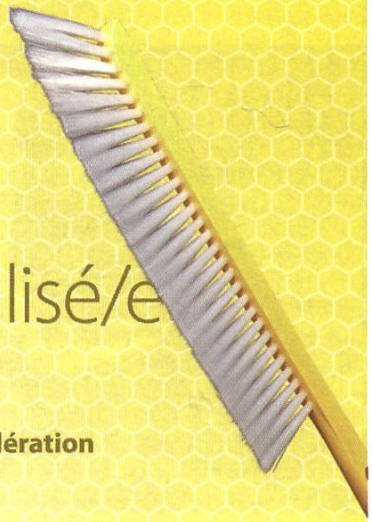

Du nouveau pour apiculteur/trice labellisé/e à prix préférentiels

dans le cadre de la campagne OQuaDu de la Confédération

Analyses de miel meilleur marché
Vous trouverez les détails concernant les trois possibilités dans la présente publication.

Réfractomètre
Les apiculteurs labellisés connaissent la teneur en eau de leur miel
Réfractomètre à main pour une mesure aisée et exacte de la teneur en eau du miel. Plage de mesure: de 13 à 25%.
Prix pour apiculteurs labellisés CHF 32.50
Prix pour apiculteurs non labellisés CHF 65.–

apisuisse, c/o Geschäftsstelle VDRB, Oberbad 16, 9050 Appenzell, Tél. 071 780 10 50, sekretariat@vdrb.ai.ch. Jusqu'à épuisement du stock. Prix par pièce, TVA incluse, frais de port en sus.

apisuisse

apiservice

Aethina tumida: la Suisse parée

Robert Lerch, apiservice/Service sanitaire apicole, robert.lerch@apiservice.ch

En collaboration avec Peter Neumann (Institut pour la santé de l'abeille), Jean-Daniel Charrière (CRA) et Marc Schäfer (inventeur du piège Schäfer), le Service sanitaire apicole a créé le set suisse de piège diagnostique.

Ce set se compose de trois éléments:

1) piège diagnostique selon Marc Schäfer
2) sachet réutilisable (sachet en plastique spécial)
3) aide à la détermination du petit coléoptère de la ruche

ainsi qu'une description de l'utilisation correcte du piège diagnostique.

Vous aussi, vous pouvez surveiller vos ruches. C'est chose facile avec le piège diagnostique.

Comment procéder ?

Introduire le piège diagnostique par le trou de vol pour détection précoce, en s'assurant que le fond de ruche est propre, exempt de déchet et de propolis. Remettre le tiroir du fond varroa lorsque le piège est en place.

Après 48 heures, retirer le piège pour le glisser immédiatement dans le sachet préparé à cet effet et tapoter ledit piège ; vous évitez ainsi que les coléoptères ne s'échappent.

Retirer le piège du sachet et fermer hermétiquement ce dernier avec du ruban adhésif.

Placer les coléoptères emprisonnés dans le sachet au moins dix heures au congélateur.

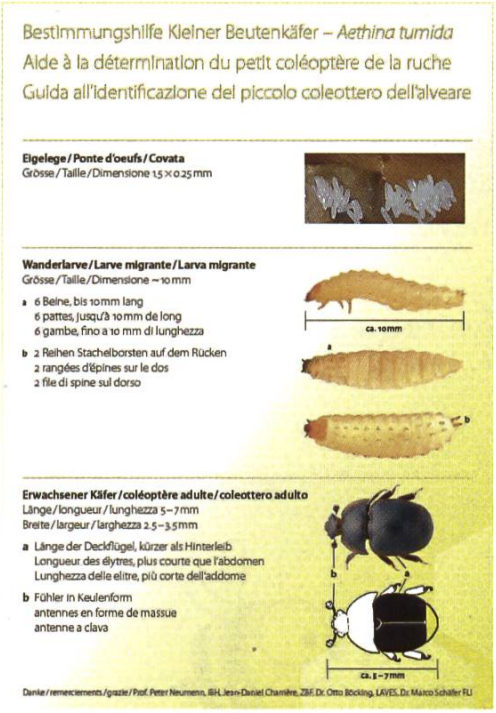

Bestimmungshilfe Kleiner Beutenkäfer – *Aethina tumida*
Aide à la détermination du petit coléoptère de la ruche
Guida all'identificazione del piccolo coleottero dell'alveare

Eigelege / Ponte d'oeufs / Covata
Grösse / Taille / Dimensione 1.5 × 0.25 mm

Wanderlarve / Larve migrante / Larva migrante
Grösse / Taille / Dimensione ~ 10 mm

a 6 Beine, bis 10 mm lang
6 pattes, jusqu'à 10 mm de long
6 gambe, fino a 10 mm di lunghezza

b 2 Reihen Stachelborsten auf dem Rücken
2 rangées d'épines sur le dos
2 file di spine sul dorso

ca. 10mm

Erwachsener Käfer / coléoptère adulte / coleottero adulto
Länge / longueur / lunghezza 5–7 mm
Breite / largeur / larghezza 2.5–3.5 mm

a Länge der Deckflügel, kürzer als Hinterleib
Longueur des élytres, plus courte que l'abdomen
Lunghezza delle elitre, più corte dell'addome

b Fühler in Keulenform
antennes en forme de massue
antenne a clava

ca. 5–7mm

Danke / remerciements / grazie / Prof. Peter Neumann, IBH, Jean-Daniel Charrière, ZBF, Dr. Otto Böcking, LAVES, Dr. Marco Schäfer FLI

L'aide à la détermination jointe au piège diagnostic vous aide à identifier les coléoptères morts. Si vous avez la moindre suspicion de petits coléoptères de la ruche, vous devez l'annoncer sans délai à l'inspecteur des ruchers.

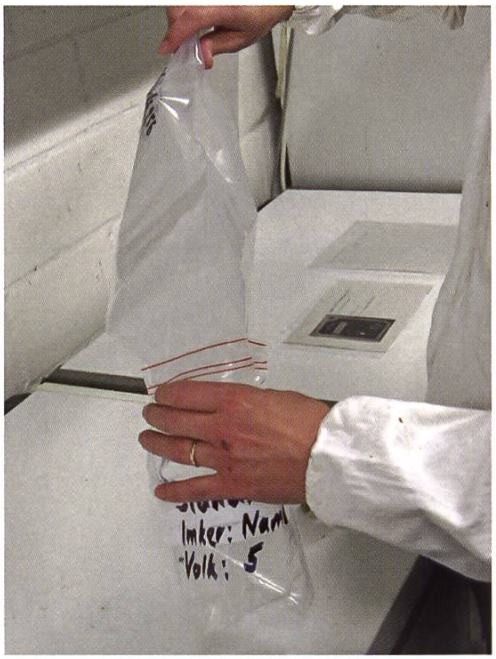

Pour que vous puissiez réutiliser le sachet, placez les coléoptères morts suspects dans un petit sachet en plastique refermable et confiez le tout à l'inspecteur des ruchers.

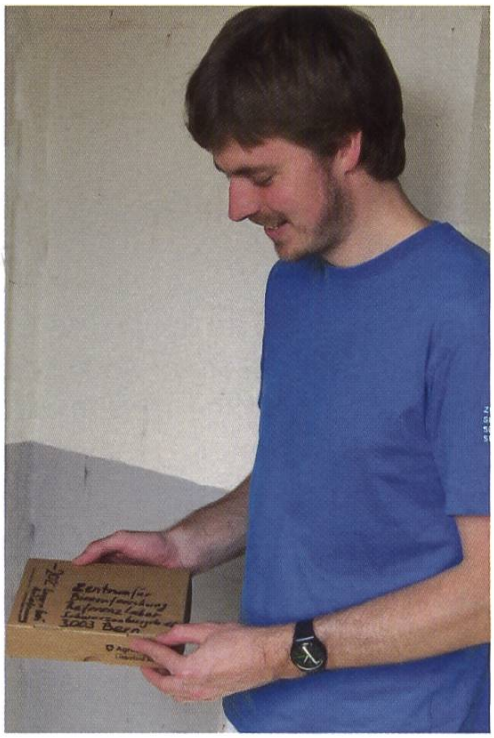

Il le transmettra pour identification définitive au laboratoire suisse de référence. Le petit coléoptère de la ruche peut être confondu avec le dermeste du lard dont on connaît plus d'une centaine d'espèces en Europe centrale.

Grâce au projet de surveillance APINELLA et à votre observation active des populations, nous pourrons bannir le plus longtemps possible de Suisse ce nouveau parasite des abeilles. Pour atteindre cet objectif, toutes les organisations intéressées collaborent. La Confédération, les services vétérinaires cantonaux, les inspecteurs des ruchers, les associations et les apiculteurs de toutes les régions linguistiques ; tous tirent à la même corde.

Participez, vous aussi ; nous sommes parés.

Vous pouvez commander les pièges diagnostiques décrits ci-dessus au shop VDRB (*www.vdrb.ch/shop*).

Photos : Robert Lerch

apiservice

Analyses de miel plus avantageuses pour les apiculteurs labellisés

Claudia Eyer, Anja Ebener, Sonia Burri-Schmassmann, membres commission OQuaDu apisuisse

Le programme d'incitation à la qualité OQuaDu (promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) de la Confédération soutient les apiculteurs suisses labellisés dans différents domaines. L'Office fédéral de l'agriculture participe notamment aux coûts des analyses de miel. Les apiculteurs bénéficiant du label d'or profitent de ce fait de prix préférentiels.

Les 3 types d'analyses mentionnées ci-dessous sont partiellement financés par le programme OQuaDu. Indépendamment du choix de l'analyse, ces résultats vous apporteront une garantie, une preuve supplémentaire d'un miel labellisé. Les instituts sélectionnés par nos soins sont spécialisés dans les analyses de miel et fournissent des évaluations de grande qualité.

Analyses à choix:

	BIP Biologisches Institut für Pollenanalyse, Kehrsatz (Berne)	QSI Quality Services International, Bremen	Österreichisches Imkereizentrum
Types d'analyses	Analyse pollinique, y compris analyse sensorielle, teneur en eau, conductibilité.	Analyse pollinique, y compris analyse sensorielle, teneur en eau, HMF, diastase.	Analyse des résidus de varroacides. (y c. Bayvarol, Thymol, Amitraz, etc.)
Buts	Identification des pollens et détermination des catégories de miel. Evaluation récapitulative à la fin du rapport.	Identification des pollens et détermination des catégories de miel.	Identification d'éventuels résidus des traitements antivarroas.
Langue du rapport	Français ou allemand (pour les italophones, les noms des plantes sont indiqués en italien)	Allemand ou anglais	Allemand (formulaire traduit en français et italien)
Prix spécial pour apiculteurs labellisés	Fr. 130.–	Fr. 65.–	Fr. 90.–

Profitez de ces offres attrayantes et faites analyser votre miel maintenant!

Les apiculteurs labellisés sont priés d'envoyer un échantillon de miel d'au moins 200 grammes, accompagné du formulaire de commande adéquat au secrétariat d'apisuisse, Oberbad 16, 9050 Appenzell. Ledit formulaire peut être téléchargé directement sur Internet à l'adresse suivante: *www.swisshoney.ch/analysemiel.*

Les échantillons envoyés directement aux instituts ne bénéficient pas de l'aide financière.

FRANCO DOMICILE – TOUT COMPRIS

Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, couvercles à fermeture baïonnette imprimés

Livrés à domicile

1 Kg	avec couvercle	1.31	1.05	–.90	–.79
½ Kg	avec couvercle	1.11	–.86	–.73	–.65
¼ Kg	avec couvercle	1.04	–.79	–.71	–.61
50 g	avec couvercle	–.78	–.74	–.63	–.56
Couvercle seulement		–.43	–.37	–.34	–.31
Dès pièces		**150**	**300**	**500**	**1000**

Livrés à domicile – Bocaux à miel – prix pour palettes

	–.75	–.71	–.66	Sur demande
	–.52	–.49	–.45	
	–.51	–.48	–.44	
	–.44	–.41	–.39	
à boîte	–.25	–.23	–.19	
Dès palettes	**1**	**2-5**	**6-10**	**+ 11**

Retirés à Chiasso

1 Kg	avec couvercle	–.84	–.77	–.75	–.70
½ Kg	avec couvercle	–.70	–.63	–.59	–.56
¼ Kg	avec couvercle	–.65	–.59	–.57	–.53
50 g	avec couvercle	–.62	–.55	–.50	–.48
Couvercle seulement		–.36	–.32	–.30	–.26

Retirés à Chiasso – Bocaux à miel – prix pour palettes

	–.67	–.64	–.59	Sur demande
	–.48	–.45	–.41	
	–.45	–.44	–.40	
	–.40	–.37	–.35	
à boîte	–.21	–.18	–.17	

Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur.

Livraison : + 3 jours (cargo domicile).
Pour retirer la marchandise s'annoncer au ✆ S.V.P.
Livrés à domicile = coût de transport + TVA compris.
Facture 20 jours net. – Echantillons gratuits sur demande.
D'autres pots en verre (forme/capacité) selon votre exigence.

1 palette (1Kg) = 98 emballages de 12 pièces = 1176 p.
1 palette (½ Kg) = 96 emballages de 25 pièces = 2400 p.
1 palette (¼ Kg) = 99 emballages de 24 pièces = 2376 p.
1 palette (50 g) = 54 emballages de 54 pièces = 2916 p.

Crivelli Emballages, via Favre 2a, 6830 Chiasso
✆ 091 647 30 84 - Fax 091 647 20 84 – crivelliimballaggi@hotmail.com

À VENDRE

2 REMORQUES DE 14 ET 12 RUCHES

Germain Quiquerez Arbaz VS

TEL 079/221.10.41 gq5@netplus.ch